

VIE LOCALE - ACTUALITÉS - TRAVAUX - PROJETS - JEUNESSE



# Bulletin Municipal

## NEUILLY-EN-THELLE



JUILLET - AOUT 2025



[www.neuillyenthelle.fr](http://www.neuillyenthelle.fr)

<b>EDITO</b>	<b>page 3</b>
<b>BUDGET ET TRAVAUX</b>	<b>page 4</b>
<b>TÉLÉRELEVÉ DES FACTURES D'EAU</b>	<b>page 4</b>
<b>FRANCE SERVICES</b>	<b>page 5</b>
<b>BIBLIOTHÈQUE COLETTE</b>	<b>page 6</b>
<b>CCAS TOUJOURS À L'ÉCOUTE</b>	<b>page 7 - 8</b>
<b>DÉMARCHAGE ET FRAUDES</b>	<b>page 8</b>
<b>LES INFORMATIONS DU POLE ANIMATION JEUNESSE</b>	<b>page 9</b>
<b>FESTIVITÉS</b>	<b>page 10</b>
<b>LA VIE ASSOCIATIVE À NEULLY-EN-THELLE</b>	<b>page 11 - 12</b>
<b>AGENDA</b>	<b>page 13</b>
<b>2024 - 2025 EN IMAGES</b>	<b>page 14 - 15</b>
<b>17 – POLICE SECOURS</b>	<b>page 16 - 17</b>
<b>URBANISME - PLANIFICATION</b>	<b>page 18</b>
<b>SÉCURITÉ ROUTIÈRE, VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>page 19</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>page 19 - 20</b>
<b>LE PATRIMOINE COMMUNAL - L'ÉGLISE</b>	<b>page 20</b>
<b>DÉGRADATIONS</b>	<b>page 21</b>
<b>RAPPEL POUR L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS PAR LES RIVERAINS</b>	<b>page 21</b>
<b>EXPRESSION LIBRE DE L'OPPOSITION</b>	<b>page 22</b>
<b>EXPRESSION LIBRE DE LA MAJORITÉ</b>	<b>page 23</b>



Madame, Monsieur,  
Chers habitants de Neuilly-en-Thelle,

Une mandature s'achève, des réalisations importantes ont été réalisées sans augmentation d'impôts conformément à mes promesses électorales.

Implantation des services techniques, Avenue de l'Europe, rénovation de la mairie, chemin des Glands, impasse Hélio, parking au cimetière, chemin Jeanne d'Arc, changement des chaudières de tous les bâtiments communaux, isolation et changement des ouvrants, cession de bâtiments inoccupés et dégradés. L'achat de terrains, permettra d'agrandir la cour à l'école Claude Debussy et de créer un parking rue Paul Demouy. Le relevage des tombes abandonnées au cimetière est terminé, travaux engagés depuis 2011 pour un total cumulé de 300 000 euros.

Le plan local d'urbanisme retrace les contours de la ville, en accord avec les lois ZAN (zéro artificialisation nette).

Avec le Syndicat des eaux du Pays de Thelle, la télérelève de vos consommations d'eau sera bientôt installée. Le passage en LED de l'éclairage public permettra une économie de 60% des consommations électriques.

Le retrait des réseaux cuivre de la téléphonie est programmé et la fibre s'impose très bientôt.

Pendant mes mandats depuis 2001 d'abord comme Adjoint, puis Maire en 2020, je n'ai eu d'autre ambition que de vous servir, j'ai pris des coups, mais aussi fait de belles rencontres. Pendant ce mandat, j'ai eu à gérer la crise COVID, l'inflation, les hausses salariales (point de l'indice), énergies gaz et d'électricité.

Le taux d'endettement de la commune à 1,3% est au plus bas et un emprunt se terminant en 2026 baissera encore la dette, nos finances sont saines.

Vous l'avez compris, je ne solliciterai pas de nouveau mandat en mars 2026, je reste cependant à votre écoute.

Merci pour la confiance que vous m'avez accordé toutes ces années.

Avec vous et pour vous.

**Le Maire**  
**Bernard ONCLERCQ**

## BUDGET ET TRAVAUX

En cette fin de mandat, l'accent sera mis sur l'entretien des bâtiments communaux. Pas question en effet de lancer un gros projet qui serait à la charge entière de la future équipe municipale. Le budget cette année encore est particulièrement sain avec un très faible taux d'endettement qui permettra justement ces futures évolutions dans des conditions financières très favorables. Pour autant ces travaux d'entretien ne sont pas négligeables avec entre autres la sécurisation des écoles (incendie / intrusion / PPMS), la sonorisation de la ville, la rénovation du réseau d'assainissement à l'école maternelle... Le montant total prévu est de 241 000 euros pour l'année 2025. Pour mémoire, les frais courants ont énormément augmenté pour les communes, notamment le budget énergie qui depuis 2001 est passé de 158 000 à 390 000 euros. Par ailleurs la taxe d'habitation a été supprimée, laissant aux seuls propriétaires la charge des services communaux. La promesse de ne pas augmenter les impôts sur l'ensemble du mandat a malgré tout été tenue.

**Bertrand VASSEUR**

## LE TELERELEVÉ DES FACTURES D'EAU

Le syndicat des eaux dont dépend notre commune continue son programme d'amélioration des services en optant pour le télérelevé des compteurs d'eau. L'eau est un bien de plus en plus précieux et sa gestion devient stratégique. Être alerté en cas de fuite ou de surconsommation est une sécurité appréciable et par chance la technologie peut nous y aider. Une chasse d'eau en fin de vie, un groupe de sécurité de ballon grippé, une canalisation ou un joint endommagé et c'est des dizaines de m<sup>3</sup> perdus facturés. Aujourd'hui, grâce à un boîtier électronique directement placé sur votre compteur existant dans la majorité des cas, vous avez un suivi de consommation sur votre téléphone ou PC et surtout un message d'alerte vous avertit d'une surconsommation inhabituelle. La plupart des compteurs ne sont accessibles que difficilement, mais presque tous sont malgré tout récents, rendant l'installation de ce boîtier clipsé très simple et sans coupure du service. Le syndicat a négocié longuement avec notre fournisseur, Suez, pour que l'installation ne soit pas répercutée sous forme d'augmentation. Toute la mise en place sera prise en charge, y compris la pose des antennes relais sur les points hauts des communes par le syndicat des eaux du plateau du Thelle. Plus de rendez-vous pour le relevé des compteurs, plus d'erreurs de saisie, une remontée des informations journalière transmises par ondes basse fréquence à raison de quelques secondes seulement chaque jour, un suivi en ligne de la consommation, c'est ce que le système offre. Mise en place prévue courant 2025, les antennes relais sont déjà en cours de pose. Pour les plus anciens compteurs, à l'installation conforme mais non compatibles avec le capteur, un rendez-vous sera organisé pour un changement sans reste à charge. Pour les compteurs accessibles directement, un avis de passage vous informera de la mise en service.



**Bertrand VASSEUR**  
*Adjoint à la communication*

# FRANCE SERVICES

La Communauté de communes Thelloise propose à ses habitants un espace France Services afin de les accompagner au quotidien, sur quatre sites de la communauté de communes dont Neuilly-en-Thelle.

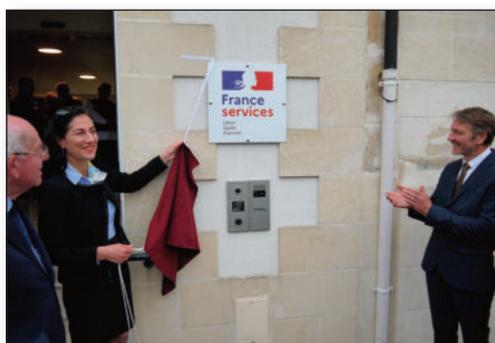
Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec Internet ?

Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien. France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, l'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, France Travail, l'Assurance Retraite, les Finances Publiques, La Poste, Point Justice, France Rénov' et Chèque Énergie.

Vous serez accueilli par un agent de la Thelloise formé pour trouver des solutions immédiates. Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise, dans une grande majorité des cas le problème est solutionné sur place.

Permanences à la mairie de Neuilly-en-Thelle le lundi après midi et le mardi matin, renseignements au 03.44.26.99.53 et par mail : franceservices@thelloise.fr



Un conseil info logement

et

Un conseil info énergie  
France Rénov

Un conseil en visite

Un conseil téléphonique  
03 44 48 61 30

Rapports locatifs

Accession à la propriété - Fiscalité du logement - Copropriété

Prévention des expulsions et des impayés - Règles d'urbanisme

Rénovation énergétique de l'habitat : travaux et aides

Lutte contre l'habitat indigne - travaux d'autonomie - etc

Un conseil au siège social de l'ADIL

17 rue Jean Racine  
60000 Beauvais

et

Un conseil de proximité  
Plus de 20 permanences info logement  
Plus de 20 permanences info énergie

Prise de rdv pour les permanences

en ligne sur notre site internet [www.adil60.org](http://www.adil60.org) : flashez moi



Bien informé = bien logé avec l'ADIL de l'Oise



## BIBLIOTHÈQUE «COLETTE»

En 2024, la bibliothèque municipale « Colette » a accueilli 9927 visiteurs et 286 classes, de la première année de maternelle au CM2.

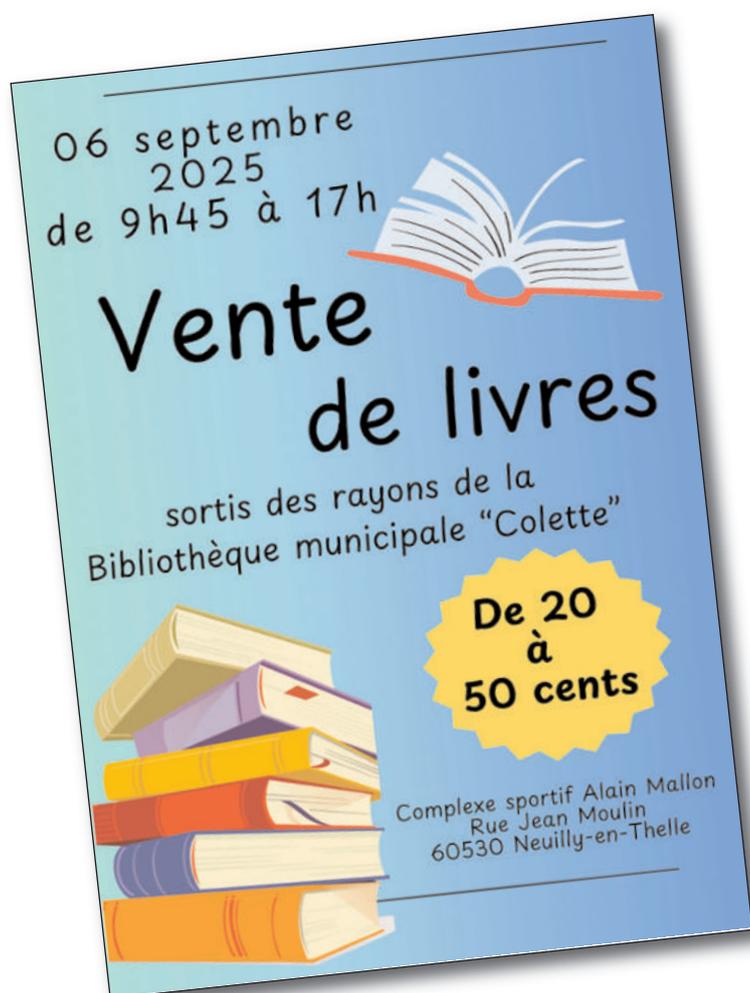
L'inscription gratuite vous permet d'emprunter plus de 18000 documents jeunesse/ados/adultes. Un large choix de romans, documentaires, magazines, DVD, CD, livres audio, livres large-vision, livres adaptés aux troubles DYS sont à votre disposition.

La bibliothèque possède un catalogue en ligne vous permettant de faire vos réservations et de consulter notre fond. Nous proposons aussi un service de portage à domicile sur demande.

N'hésitez pas à venir nous rendre visite !

### Les prochains rendez-vous programmés en 2025

- Samedi 06 septembre - Vente de livres désherbés (*Livres sortis de stock*) (9h45 à 17h au complexe sportif Alain Mallon)
- Lundi 22 septembre - Atelier « Bébé-bouquine »
- Octobre - Lancement du comité de lecture Lirethelle jeunesse (date à préciser)
- Lundi 13 octobre - Atelier « Bébé-bouquine »
- Novembre - Vote comité de lecture Lirethelle adultes (date à préciser)
- Lundi 10 novembre - Contes d'automne avec Jérôme Aubineau et son musicien dans « Même pas peur » (à partir de 6 ans) salle des fêtes de Neuilly-en-Thelle à 20h  
***SUR RÉSERVATION***
- Lundi 17 novembre - Atelier « Bébé-bouquine »
- Lundi 15 décembre - Atelier « Bébé-bouquine »



Le CCAS de Neuilly-en-Thelle est un lieu d'accueil de proximité qui reçoit tous les publics rencontrant à un moment de leur vie des difficultés, qu'elles soient sociales ou financières. Il soutient les familles dans leur demande d'aide sociale en attribuant des aides financières et alimentaires ou en aidant aux formalités administratives.

Le CCAS peut octroyer aux administrés de Neuilly-en-Thelle, sous certaines conditions :

- des secours exceptionnels financiers. Ces aides financières sont principalement des aides liées aux impayés de factures d'énergie.
- des bons alimentaires lorsque les personnes sont dans une situation d'extrême urgence et/ou les dirige vers l'association locale « Le Petit Plus » qui distribue une aide alimentaire.

Le CCAS accompagne également les administrés dans leurs démarches administratives, les renseigne et/ou les oriente vers d'autres organismes suivant les difficultés rencontrées.

Le bureau du CCAS est accessible aux personnes en situation de handicap grâce à un ascenseur. Cet espace permettant d'avoir une vraie confidentialité, est mis à la disposition des assistantes sociales lors de leurs permanences.

### L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN 2024

En 2024, 99 rendez-vous ont été demandés auprès du CCAS (21 rendez-vous n'ont pas été honorés par les requérants), La majorité des rendez-vous demandés concerne l'aide alimentaire, mais aussi des demandes d'aides diverses et variées.

#### Aide alimentaire et d'hygiène :

L'association « Le Petit Plus » a distribué 415 colis, le chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes. Les foyers qui en bénéficient principalement sont des familles monoparentales avec un ou deux enfant(s) (16 foyers) et des personnes seules (11 foyers).

Le nombre moyen de colis reçu par famille en 2024 est de 10.

3 bons alimentaires ont été distribués à 2 foyers qui étaient en extrême urgence (familles monoparentales avec enfants) et ont été inscrites ensuite au Petit Plus.

#### Aide aux énergies :

26 dossiers ont été déposés cette année auprès du CCAS, soit 5 de plus que l'an dernier. Compte tenu de l'augmentation importante des factures d'énergie, il a été proposé d'aider un maximum de familles afin de les soutenir dans le paiement des factures d'énergie.

le CCAS a considérablement augmenté, et même doublé les aides sur ce poste.

21 foyers ont pu bénéficier de cette aide. La moitié des bénéficiaires sont des familles monoparentales, femmes seules avec enfant(s) et ayant un emploi.

#### Logement

Le CCAS est aussi beaucoup sollicité pour des demandes de logement social.

La commune compte environ 260 appartements sociaux gérés uniquement par trois bailleurs sociaux : **Clésence**, **Oise Habitat** et l'**OPAC**. La mairie ne gère pas les attributions, mais reçoit uniquement le dossier de demande.

L'**OPAC** gère également un ensemble de 35 logements dédiés aux personnes âgées autonomes de 60 ans et plus.

La Communauté de Communes Thelloise a, depuis le 1er janvier 2025, un Guichet de l'Habitat pour accompagner les demandeurs de logement.

**Martine SIGAUD**  
*Adjointe au logement social, solidarité, famille et seniors*

## LE CCAS TOUJOURS À L'ECOUTE

Le contexte économique actuel fait que très peu d'appartements se libèrent, il y a donc beaucoup de dossiers en attente pour peu de logements disponibles.

La commune propose des dossiers quand un bailleur a un appartement qui se libère, mais nous rappelons que ce sont les bailleurs qui sont seuls décisionnaires de l'attribution de leurs logements.

### Budget du CCAS

Compte tenu des nombreuses aides attribués en 2024, le budget a été impacté, mais la subvention allouée par la commune permettra d'aider les familles le nécessitant en 2025. Le CCAS restera vigilant sur chaque dossier de demande d'aide, afin de maintenir son budget.

**Martine SIGAUD**  
*Adjointe au logement social, solidarité, famille et seniors*

## DÉMARCHAGE ET FRAUDES

### Rénovation de l'habitat : toujours autant de démarchage et de fraude

En 2022, est survenue l'interdiction du démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique.

Au vu des témoignages reçus par les élus, par l'ADIL de l'Oise, force est de constater que cette interdiction n'a pas freiné les appels commerciaux.

1° Aucun démarchage de cette nature n'est validé par les puissances publiques ; un seul réflexe : raccrocher avec toute la correction possible, et rapidement.

2° Si le démarchage sur la voie publique ne peut être interdit, la Mairie n'autorise en aucun cas les démarcheurs à pénétrer chez les gens. C'est un abus de confiance et potentiellement une violation de domicile.

3° Si on vous présente un devis mirifique, en vous demandant de signer immédiatement, ce n'est pas une offre sérieuse. Aucune entreprise recommandable n'est capable d'intervenir pour des travaux lourds en moins d'une semaine. Les travaux à un euro, c'est suspect.

4° Si le devis se présente sous forme de photocopie de plusieurs couleurs, c'est suspect. Il comporte parfois une clause pour l'engagement d'un crédit à taux élevé, et ne permet pas de détailler les travaux de façon réglementaire et personnalisé : c'est insuffisant.

5° Quel que soit le devis présenté, il ne faut JAMAIS SIGNER LE DEVIS AVANT d'avoir déposé soi-même la demande de subvention, c'est un motif de refus de l'aide.

**Quelle que soit votre question sur ce type de démarchage, ayez le réflexe ADIL.**



## LES INFORMATIONS DU PÔLE ANIMATION JEUNESSE

Pour les vacances scolaires, malgré les aléas et les difficultés de recrutement, la commune réussit à assurer toutes les périodes d'ouverture : vacances de la Toussaint, février, Pâques et juillet.

La tranche 12/17 confirme son succès, pour Pâques nos jeunes Novilaciens sont partis dans l'Eure et ont visité le superbe Château de Champ de Bataille.

Cette année les enfants seront de nouveau accueillis en juillet.

Pour les 3/11 ans : le centre et 1 séjour pour chaque tranche d'âge (6/9 et 9/11)

Pour les 12/17 ans : 3 semaines d'activité sur site et sorties

L'évolution de l'offre de service au fil des années apporte une réponse au besoin de notre population. Il est à noter que pour des questions d'assurance et de réglementation les jeunes ne peuvent être pris en charge dans le groupe 12/17 qu'à partir de 12 ans révolus. De fait, ceux qui ne répondent pas à cet impératif sont donc accueillis sur le centre.

Pour rappel, l'équipe d'animation accueille les jeunes de la maternelle et de l'élémentaire tout au long de l'année dans le cadre du périscolaire et les mercredis.

Les agents assument aussi la surveillance de vos enfants lors du temps de cantine mis en place par votre commune.

### **Service Public de la Petite Enfance (SPPE) : une nouvelle obligation pour la commune !**

**Les articles 17 et 18\***, de la Loi plein emploi, relatifs à la petite enfance, précisent que le « bloc communal » est reconnu comme « autorité organisatrice » (AO) et se voit confier quatre compétences obligatoires.

Toutes les communes devront recenser les besoins, informer et accompagner les familles (dès 2025).

**Elles devront planifier le développement de l'offre et soutenir la qualité des modes d'accueil.**

A noter que le nombre d'Assistantes Maternelles a diminué de 25 % depuis 2021, sur la commune le nombre de celles-ci est de 18 actuellement.

Bien que le nombre de naissance soit en légère régression, les parents sont de plus en plus confrontés aux difficultés de trouver un mode de garde.

Pour rappel, la commune accueille la Halte-Garderie Itinérante de la communauté de commune, 12 places sont disponibles majoritairement occupées par des Novilaciens.

De plus, une convention a été mise en place avec la crèche de Belle Eglise. Notre ville contribue pour réserver 6 berceaux à la hauteur de 3 000 € pour chacun.

En qualifiant la commune d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, la loi n'a pas modifié l'existant dans la répartition des compétences entre le niveau communal et intercommunal. C'est pourquoi nous pourrions toujours nous appuyer sur le Relais Petite Enfance (RPE) service de la Thelloise qui accompagne les professionnels et les parents.

La commune de Neuilly-en-Thelle a signé une convention avec l'association « Pays de Bray Services » qui gère la crèche « Les Clochettes de Belle-Eglise ».

Pour la rentrée 2025, il reste 2 places vacantes pour les administrés de Neuilly-en-Thelle :

- Une place d'accueil en temps plein (5 jours par semaine), et
- Une place d'accueil temps partiel (les mardis et jeudis).

Les demandes de renseignement et d'inscription pour un accueil au sein de la crèche « Les Clochettes de Belle-Eglise » pour l'année 2025/2026 sont à faire uniquement par mail à [creche@eco-solidaire.fr](mailto:creche@eco-solidaire.fr)

N'oubliez pas de renseigner vos coordonnées : noms et prénoms des responsables légaux de l'enfant, adresse, numéros de téléphone, identité de l'enfant, date de naissance ou terme.

**Caroline Bill**  
Adjointe à l'éducation, jeunesse et petite enfance

## FESTIVITÉS

La partition est donnée pour cette année 2025 avec différentes prestations de haute qualité.

La première note, vous l'avez entendue avec le nouveau tableau du feu d'artifice de la fête communale sur le thème « les Îles ».

La gamme s'est poursuivie avec la Saint Jean durant laquelle vos sens ont été mis à rude épreuves avec la thématique « LA MUSIQUE » orchestré par des prestataires de spectacles ou nos associations locales.

Les notes ne s'arrêteront pas là. Le rythme sera donné avec des séances du Ciné Rural, des cérémonies officielles, des soirées à thème. La coda vous sera visible à la rencontre du père Noël et de ses fidèles compagnons le jour de notre marché.

Festivement,



**Baptiste BAGORIS**  
*Adjoint à la Culture, fêtes et cérémonies*



### Cérémonie des récompenses

Le 30 mars 2025 a eu lieu la traditionnelle cérémonie de remise des récompenses. Cette cérémonie a pour but de féliciter et d'honorer les personnes mises en valeur par la commune ou par les associations.

Les sportifs, des scolaires et autres ont été honorés en raison de leur réussite ou leur engagement en bénévolat.

J'adresse mes sincères félicitations à tous les nommés.

Je profite aussi de ces quelques lignes pour féliciter nos commerçants qui ont été mis à l'honneur cette année.

Nous avons eu le garage de Neuilly-en-Thelle sur RMC, le commerce O'Bocal mis à l'honneur par la communauté de Communes et la boulangerie Traditions POULINGUE sur M6.

Merci à tous les artisans et commerçants qui font vivre notre ville de Neuilly-en-Thelle.

Cette année, l'association qui a été mise à l'honneur était le Centre Première Intervention de Neuilly-en-Thelle.

En effet, il nous a semblé très important de les remercier pour leur engagement envers les Novilaciens. Ont été mises à l'honneur :

- Manon Vincent, engagée depuis le 17 février 2022.

- Thierry Taupin, engagé le 14 janvier 2000, en qualité de sapeur-pompier volontaire au Centre de première intervention de Neuilly-en-Thelle.

- Ludovic Sigaud, engagé comme jeune sapeur-pompier en janvier 1988, à l'âge de 12 ans. Ludovic est membre du bureau de l'amicale des sapeurs-pompiers de Neuilly en qualité de trésorier depuis de nombreuses années. Il poursuit sa carrière en tant qu'engagé au corps départemental.

- Ralph Defontaine, (sa médaille lui a été remise lors de la cérémonie du 8 mai) engagé comme jeune sapeur-pompier en février 1981. Puis intégration en mars 1986 en qualité de sapeur-pompier volontaire au centre de première intervention de Neuilly-en-Thelle. En septembre 1999, nomination en tant que chef des corps des sapeurs-pompiers de Neuilly-en-Thelle. La ville le remercie pour représenter dévouement, courage, abnégation et rigueur. Un homme engagé au service des autres qui restera fidèle à son engagement tant que sa santé lui permettra.

Soledad Defontaine n'est pas oubliée. Elle préside l'amicale du CPI et sera mise à l'honneur à un autre moment.

Les médailles de la ville ont aussi été attribuées à :

- Mme Catherine Porte pour son dévouement envers les autres à l'association Le Petit Plus

- Mr Olivier Meot pour son investissement au Foyer Culturel et de Loisirs

- Mr Nicolas Grangeon pour ses superbes décorations pour les galas de danse du Foyer Culturel

- Mr Gilles Rimbert pour son volontariat en animation musicale pour les spectacles de fin d'année de l'école Georges Brassens

Bravo à nos diplômés du Brevet et du Bac avec mention « Très Bien ».

Un grand bravo Manon Cairol pour obtention du BAC option Danse avec la note de 15/20.

Enfin comme vous avez pu le constater le Club des Aînés a repris ses activités sous la Présidence de Mme Nathalie Defer. Celui-ci se nomme maintenant « LA FINE EQUIPE ».

Des animations ont déjà eu lieu et vous êtes nombreux à y participer.

Cette cérémonie est le travail de toute une équipe pour la mise en valeur des Novilaciens (et autres extérieurs au niveau des adhérents aux associations)

**Bravo à tous.**



**Martins Maria**  
*Adjointe aux sports et vie associative*



## LA VIE ASSOCIATIVE À NEUILLY-EN-THELLE

### Forum du 6 septembre 2025

Le 6 septembre 2025 aura lieu le traditionnel forum des associations à la salle des sports de Neuilly-en-Thelle.

C'est un moment apprécié de notre population qui permet la rencontre avec les associations et les inscriptions aux diverses activités proposées.

Courant août, vous recevrez dans vos boîtes aux lettres le Guide des associations version 2025. Vous trouverez dans ce livret toutes les informations nécessaires pour préparer votre venue au forum.

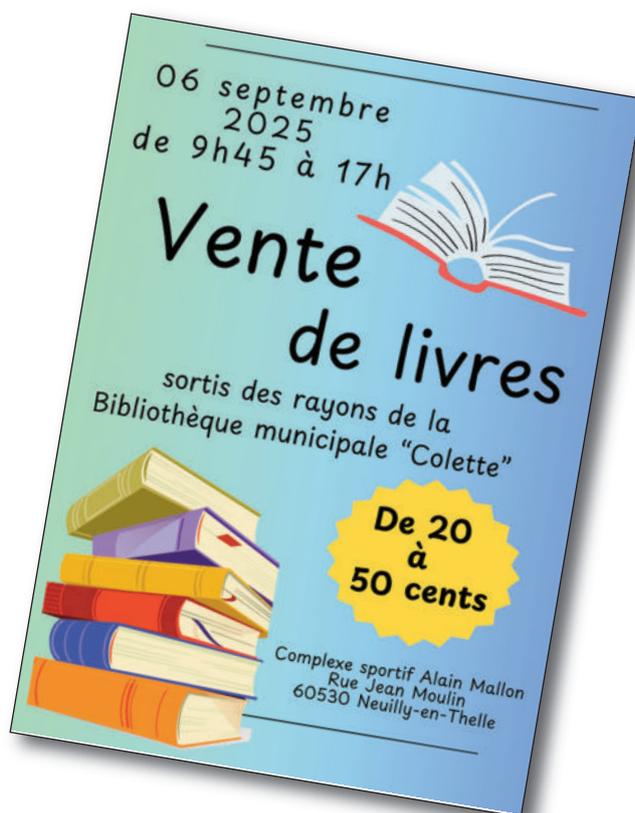
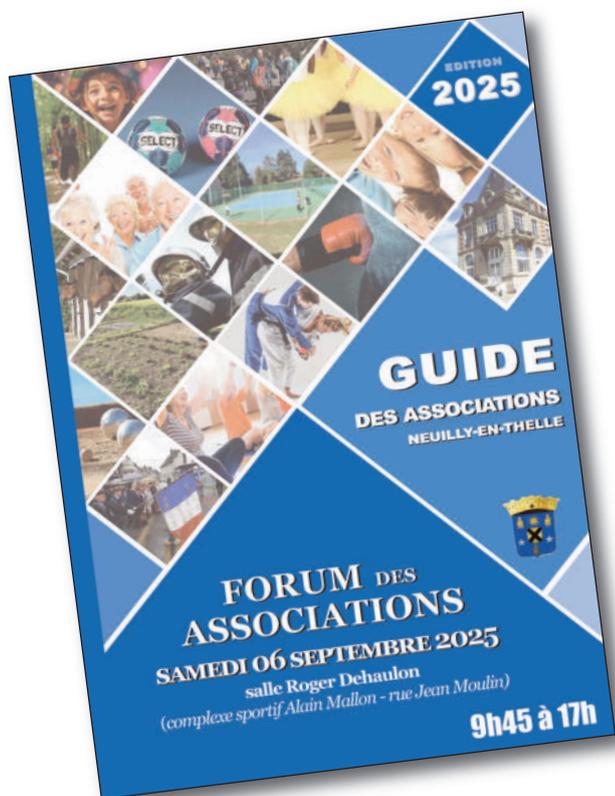
Cette année, pendant ce forum aura lieu le désherbage de la bibliothèque de Neuilly-en-Thelle. Ce désherbage a lieu tous les 2 ans et est très sollicité par nos visiteurs. En effet, vous y trouverez des livres pour tout âge.

La préparation de ce forum et du guide des associations est un travail qui se fait en amont et qui demande du temps aussi bien aux élus qu'aux associations.

Je remercie tous les intervenants de leur aide.

Nous vous attendons nombreux pour en faire une réussite.

**Martins Maria**  
*Adjointe aux sports et vie associative*



## AOUT

**31 aout** Cérémonie « libération de Neuilly en Thelle » à 11h00 - *salle des fêtes*

## SEPTEMBRE

**06 septembre** Forum des associations - *complexe sportif Alain Mallon - salle des sports*

Désherbage de la bibliothèque - *forum des associations de 9h45 à 17h*

**14 septembre** Fête du cheval organisée par les écuries de **CAPTAIN BROWN**

**19 septembre** Séance de cinéma à 19h00 - *salle des fêtes*

**21 septembre** Brocante organisée par le **FOYER CULTUREL ET DE LOISIRS**  
*centre ville*

**28 septembre** Tournoi de belote organisé par **LES AINÉS «LA FINE ÉQUIPE»**  
*salle des fêtes*

## OCTOBRE

**10 octobre** Séance de cinéma à 19h00 - *salle des fêtes*

**31 octobre** Soirée Halloween organisée par les **PTITS NOVILACIENS** de 15h00 à 23h00  
*salle des fêtes*

## NOVEMBRE

**10 novembre** Contes d'automne à 20h00 - *salle des fêtes*

*Jérôme AUBINEAU en duo avec son musicien,*

*le spectacle «même pas peur» - à partir de 6 ans*

**11 novembre** Cérémonie « Armistice » à 11h00 - *salle des fêtes*

**28 novembre** Séance de cinéma à 19h00 - *salle des fêtes*

## DECEMBRE

**05 décembre** Cérémonie « hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie » à 11h00 - *salle des fêtes*

**06 décembre** Distribution des colis de Noël pour les Aînés de 9h00 à 12h00 - *salle des fêtes*  
*(conditions : être âgé de 70 ans et plus et être inscrit sur la liste électorale)*

**06 décembre** Spectacle de Noël à 20h30 - *salle des fêtes*

**13 décembre** Marché de Noël de 10h00 à 18h00 - *complexe sportif Alain Mallon - salle des sports*

# 2024 - 2025 EN IMAGES







MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## LE 17, APPEL SECOURS

Victime ou témoin d'un événement, de faits immédiats ou graves, le numéro à composer pour contacter la police ou la gendarmerie est le 17. Ce numéro d'urgence permet à la police nationale d'exercer son métier : **#Protéger**

### À QUOI SERT LE « 17 » ?

Le 17 est une ligne d'appel enregistrée avec reconnaissance de l'appelant.

Elle est disponible 24 heures sur 24 et 7j/7.

Quand le centre de traitement du 17 « police secours » reçoit votre appel, vous êtes pris en charge par un gendarme ou un policier du département concerné.

### PLUSIEURS SOLUTIONS SONT ENVISAGEABLES

- L'envoi d'une ou plusieurs équipes de secours sur place (police, gendarmerie, pompiers, SAMU, ...).
- L'appel peut être renvoyé vers un autre service, si besoin (police municipale, SOS médecins).
- Si l'envoi d'une patrouille n'est pas envisagé, l'opérateur vous indique ce que vous devez faire.

### POUR LES SOURDS ET MALENTENDANTS : LE 114

L'accès aux services d'urgence est possible à toute personne dans l'incapacité de téléphoner : soit en envoyant un sms au numéro **114**, soit via l'application smartphone dédiée : Urgence 114 (disponible sur iOS et Android) ainsi qu'un accès depuis un ordinateur : [www.urgence114.fr](http://www.urgence114.fr)

Ce numéro unique, national, gratuit est accessible

par visiophonie, tchat, SMS ou fax, **24 heures sur 24 et 7j/7**. Des agents de régulation, spécialement formés, gèrent l'appel et contactent le service d'urgence le plus proche.

### DANS QUELS CAS CONTACTER LE 17 ?

Toute situation pouvant mettre en danger la sécurité des personnes et des biens.

**En cas d'urgence**, vous êtes victime ou témoin

- d'un besoin de secours avéré (par exemple : personne suicidaire).

**En cas de faits immédiats** (en cours ou qui viennent de se produire) : vous êtes victime ou témoin

- de violences (physiques, conjugales, sexuelles...)



POLICE  
NATIONALE

Gendarmerie  
nationale

- vol à l'arraché (se faire arracher un objet de valeur tel qu'un sac à main, téléphone portable, bijoux...)
- d'un accident de la circulation avec blessé(s) et risque pour les autres usagers de la route,
- de faux démarcheurs présents ou qui viennent de quitter votre domicile,
- d'échange de drogue en cours,
- de cambriolage ou de vol de véhicule immatriculé, ...

#### En cas de faits graves

- une alerte à la bombe,
- de troubles à l'ordre public graves (accès communs ou voie publique empêchés)
- de nuisances importantes (par exemple : **le tapage nocturne après échec des démarches amiables** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117>))

Dans toutes ces situations, il est nécessaire de conserver son calme, et de bien indiquer la localisation des faits, la nature de l'urgence et le nombre de personnes concernées.

#### À SAVOIR

Dans quels cas, ne pas composer le 17, pour :

- les pharmacies de garde : composer le 32 37,
- les chiens errants : contacter la police municipale ou la mairie,
- dans certains cas de stationnement gênants (plus de sept jours, sur des lieux privés) : contacter la police municipale ou la mairie,
- les dentistes de garde : consulter le site de l'ARS pour l'Île-de-France : [https://www.iledefrance.ars.sante.fr/permanence-des-soins-dentaires\)chirurgien](https://www.iledefrance.ars.sante.fr/permanence-des-soins-dentaires)chirurgien)

- a perte de clés : contacter un serrurier,
- a contestation de contraventions (PV) : consulter le site l'Antai <https://www.usagers.antai.gouv.fr/demarches/saisiennumero?lang=fr>
- pour connaître les coordonnées ou les horaires d'une unité de gendarmerie ou de police (<https://moncommissariat.interieur.gouv.fr/fr/localiser-un-commissariat>)
- Bouton bleu – Trouver mon commissariat

#### LE 112, LE NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

Le 112 est le numéro de téléphone réservé aux appels d'urgence dans l'ensemble de l'Union européenne. Il peut être composé d'un poste fixe ou d'un portable, gratuitement, avec n'importe quel opérateur européen.

#### LA SITUATION NE RELÈVE PAS D'UNE URGENCE OU DE FAITS IMMÉDIATS

Vous pouvez vous rendre dans votre commissariat ou brigade de gendarmerie  
Bouton bleu – Trouver mon commissariat  
ou échanger avec un policier ou un gendarme par tchat  
Bouton bleu – Tchat

#### AVERTISSEMENT

Les appels sont enregistrés et identifiés : le fait de signaler une alerte en sachant qu'elle est fautive constitue un délit, puni d'une peine allant jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende..



#### Police municipale

**06.07.29.06.74**  
et  
**07.86.23.79.71**

#### Gendarmerie / Police Nationale

**17**  
ou  
**112 depuis un portable**

« Sur la décennie précédente, 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Tous les territoires sont concernés : mais en particulier 61% de la consommation d'espaces est constatée dans les territoires sans tension immobilière. Les conséquences sont écologiques (érosion de la biodiversité, aggravation du risque de ruissellement, limitation du stockage carbone) mais aussi socio-économiques (coûts des équipements publics, augmentation des temps de déplacement et de la facture énergétique des ménages, dévitalisation des territoires en déprise, diminution du potentiel de production agricole etc.). »  
extrait → <https://www.ecologie.gouv.fr/>

La France s'est donc fixée l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050. Toutes les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent respecter les objectifs de sobriété foncière déclinés au sens de la loi. Ainsi, lors du conseil municipal de Neuilly-en-Thelle du 6 mars 2025, il a été présenté le rapport triennal local de suivi de l'artificialisation des sols pour la période de 2010 à 2021.

Cette analyse synthétique d'évolution du territoire permet de mieux comprendre le phénomène d'artificialisation des sols et son évolution. Elle s'appuie sur le référentiel OCS 2D\* privilégié et recommandé par la région Hauts-de-France et la Communauté de communes Thelloise. La consommation d'espaces représente pour le territoire de Neuilly-en-Thelle une surface de 26,91 hectares. Soit 2,6ha/an. La croissance observée sur les dernières années permet ainsi de compenser l'absence de développement démographique sur la période passée, et l'évolution de la population lissée entre 1999 et 2021. Le gain de population pour cette période est estimé à environ 979 habitants.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé le 20 novembre 2023. Au regard des enjeux communaux, l'outil de planification permet désormais de contenir les possibilités de développement de la commune au sein de l'enveloppe urbaine déjà constituée et ainsi d'une croissance modérée.

**Sandrine SOARES**

*Adjointe à l'urbanisme, l'environnement et le développement*

\* L'artificialisation est définie dans l'article 192 de la loi Climat et Résilience.

\* Plan du rapport ci-dessous.



### Demandes d'autorisation d'application du droit des sols (ADS)

Dans la continuité de la dématérialisation initiée par l'Etat, les demandes d'autorisation en urbanisme (Certificat d'Urbanisme, tous les Permis, les Déclarations Préalables de travaux) devront désormais se faire sur internet.



**Sandrine SOARES**

*Adjointe à l'urbanisme, l'environnement et le développement*

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE, VIVRE ENSEMBLE

La sécurité est un sujet au cœur de nos préoccupations et doit être à l'esprit de chacun lorsque nous circulons dans la commune. L'intensification du trafic, liée à l'augmentation du nombre de véhicules, pose un problème de sécurité majeur lorsqu'il est aggravé par des comportements inappropriés, ne respectant pas le code de la route. Une prise de conscience collective est nécessaire pour permettre à chacun de se sentir en sécurité. Si vous êtes piétons, restez vigilants et ne prenez pas de risque inconscient, notamment en traversant la chaussée n'importe où sans vous assurer qu'il n'y a aucun danger pour vous ou un autre usager de la route.

Je rappelle également, si vous devez circuler sur une chaussée qui ne dispose pas de trottoirs, déplacez-vous du côté gauche, de manière à voir les voitures qui arrivent en face de vous. Si vous pressentez un danger ou pensez que le conducteur ne vous a pas vu, vous pourrez réagir plus vite ! Hors agglomération, il est fortement conseillé de porter un gilet rétro réfléchissant afin de vous rendre visible aux conducteurs de véhicules motorisés. Si vos enfants se rendent seuls à l'école ou au collège, il est important de les sensibiliser à ces points pour leurs sécurités. Pour rappel, le code de la route s'adresse à tous les usagers qu'ils soient par exemples piétons, cyclistes ou automobilistes. Les sens interdits s'appliquent à tous les véhicules, vélos et trottinettes compris. Le port d'un casque est conseillé sur ces engins. Les trottoirs sont réservés aux piétons seulement.

**Sandrine SOARES**

*Adjointe à l'urbanisme, l'environnement et le développement*

## ENVIRONNEMENT

### La gestion différenciée : Tonte raisonnée : nature préservée !

Au courant du mois de mai, la commune, en partenariat avec des bénévoles de l'association des jardins familiaux et des habitants volontaires, ont réalisé quelques secteurs de prairie fleuries dans les entrées de ville.



La gestion différenciée, c'est quoi ?

La gestion différenciée consiste **à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité et la même nature de soins** ; elle est plus proche de la nature plus respectueuse de l'environnement.

Elle permet de :

- Favoriser la biodiversité des espaces naturels.
- Valoriser la diversité des paysages de la commune (forêts, espaces enherbés, plantations haies, jardins, fleurissement).
- Optimiser l'entretien de ces espaces.

Une démarche qui répond également à de multiples enjeux : participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants, préserver et enrichir la biodiversité des espaces naturels de notre commune, optimiser les moyens humains et financiers, valoriser l'identité des paysages communaux ....

**Sandrine SOARES**

*Adjointe à l'urbanisme, l'environnement et le développement*

## LE PATRIMOINE COMMUNAL - L'ÉGLISE

Notre ville de Neuilly-en-Thelle compte un monument historique classé par arrêté du 17 juin 1930 : l'église Saint-Denis située rue du Mouthier / place du Maréchal-Leclerc.

En début d'année 2025, une campagne de recensement a été lancée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine mobilier au sein des églises de l'Oise. Notre commune abrite un objet protégé au titre des monuments historiques : La dalle funéraire à effigie gravée Guillaume Thibault et de sa femme.

L'édifice est impactée par la circulation qui gravite autour de ses murs. La municipalité a pour projet de faire rénover les pierres abîmées par un tailleur de pierre.



Dans un premier temps, l'entretien se fera par la réfection des éléments en pierre de taille endommagés sur la partie basse de l'église et la reprise des joints. Piquage des parties cimentées joints et parements par un remplacement des éléments atteints par des pierres similaires et saines. La taille et la pose se feront à la chaux de Saint Astier.

La demande a été déposée et l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est attendu.

Affaire à suivre ....

Un second projet concernant notre édifice classé est en cours de traitement : la demande d'accessibilité. Après deux refus de la part de la commission d'accessibilité, le projet a été modifié par la collectivité. Une demande de dérogation sera demandée auprès des services de l'État. Le dossier sera à nouveau déposé prochainement auprès de la DRAC et des services étatiques.

Si vous souhaitez visiter l'église ou prier : l'accueil au public de l'église est possible par trois personnes le 1er samedi de chaque mois de 15h à 17h (permanences sous réserve d'événements particuliers ou des congés).

**Sandrine SOARES**

*Adjointe à l'urbanisme, l'environnement et le développement*

Chaque année, notre ville est frappée par des actes de dégradations volontaires au « coût non négligeable ».

La collectivité a planté des fleurs dans les bacs devant la mairie et de l'église le 23 mai 2025. Le samedi 31 mai, toutes les plantes situées devant l'hôtel de ville ont été arrachées et les plantes au sol piétinées. Les agents du service techniques les ont replantées dès le lundi matin à 7h30.

Régulièrement, les espaces verts sont dégradés voir les sujets volés. C'est irrespectueux par rapport à nos agents, c'est détruire leur travail et leur motivation, retirer l'embellissement à chacun d'entre nous et c'est l'argent du contribuable qui part en fumée !

Devons-nous stopper l'embellissement ce qui pénaliserait le plus grand nombre pour une poignée d'irrespectueux qui saccagent volontairement le travail de nos équipes ?

La mairie appelle au civisme et souhaite rappeler que la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie par la loi.

*articles 322-1 et suivants du code pénal*

**Sandrine SOARES**

*Adjointe à l'urbanisme, l'environnement et le développement*



## RAPPEL POUR L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS PAR LES RIVERAINS

Une ville propre passe par l'investissement de tous.

Propriétaires et locataires, il vous appartient de supprimer les herbes le long de vos façades.

Seul le fils d'eau des caniveaux est à la charge des services de la ville.



### **Fin du mandat 2020-2026 : merci pour votre confiance**

À l'heure où s'achève ce mandat, je tiens, au nom du groupe de l'opposition municipale, à remercier sincèrement celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance en 2020.

Avec près de 45 % des voix, vous avez fait de notre liste une force d'opposition crédible et engagée, toujours soucieuse de défendre l'intérêt général.

Durant ces six années, nous avons exercé une opposition constructive : soutenant les projets utiles à la population, nous opposant à ceux que nous estimions contraires au bien commun. Grâce à votre soutien, certaines propositions de notre programme se sont concrétisées, comme la révision du Plan Local d'Urbanisme et le lancement de deux projets de parcs de stationnement.

Nous avons également porté un engagement fort en matière de sécurité, convaincus qu'une tranquillité publique affirmée est la condition essentielle d'un vivre-ensemble serein. Cette exigence restera au cœur de nos priorités tout comme celui de la santé.

Enfin, nous avons mis tout en œuvre pour être informés des affaires de la commune pour mieux vous renseigner, quitte à solliciter les différentes autorités administratives pour y parvenir.

Forts de l'expérience acquise, nous continuerons de porter des projets pragmatiques pour l'avenir de notre commune, fidèles à nos valeurs de solidarité, de proximité, d'écoute et de responsabilité.

Merci encore pour votre confiance.

**Pour l'équipe municipale de l'opposition,  
Denis JACOB**

Chers concitoyens,

Encore quelques mois et le mandat touchera à sa fin. Il aura été intense en événements et en difficultés, mais grâce à l'investissement de la majorité nous avons pu faire face. Covid, restriction de budget de l'Etat, élections à répétition, malveillance et mauvaise foi, rien ne nous aura été épargné. Mais le résultat parle de lui-même : une extension de mairie fonctionnelle et accueillante, le bâtiment historique remis à neuf et accessible aux personnes à mobilité réduite, des services techniques neufs dignes d'une ville de 10 000 habitants, des achats de terrains opportuns pour augmenter les surfaces de parking et agrandir la cour de l'école Debussy, tout cela sans augmentation des impôts et sans diminution de l'offre de services.

Habituellement, dans les petites communes, il y a le temps du combat politique, de quelques mois, puis le temps du travail, qui lui dure six ans. Après tout, majorité, opposition, quelle importance pour les habitants qui ont élu une équipe municipale dans le but de faire fonctionner la ville ? On aurait pu imaginer que l'opposition jouerait son rôle en formulant des propositions constructives et convaincantes, en se montrant présente dans les réunions de travail en mairie et à la communauté de communes, malheureusement il n'en n'a rien été, quel dommage.

**L'équipe de la majorité**

## **Mairie de Neuilly-en-Thelle**

3 avenue des Cinq Martyrs  
60530 Neuilly-en-Thelle

Tél. 03.44.26.86.66 - Fax 03.44.26.86.69  
secretariat@neuillyenthelle.fr

Le lundi de 13h30 à 17h30  
Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
Le samedi de 9h à 12h

[www.neuillyenthelle.fr](http://www.neuillyenthelle.fr)  
[www.facebook.com/neuillyenthelle.fr](https://www.facebook.com/neuillyenthelle.fr)

